GREFFE TC CRETEIL

007104	13 JUIL 2000
ACTES	

C. E. R. T

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 50.000 Frs

14, rue des Templiers
94360 BRY SUR MARNE

SIREN 389.557.026 RCS CRETEIL

00B1787

ENREGISTRÉ A NOGENT-SUR-MARNE
Le 26 JUIN 2000
Bordereau N° 146 Case 2
Fol. 9 F° 15 N° 146/2
Reçu 1800F + 800F = 2600F

RECETTE PRINCIPALE DES IMPÔTS
DE NOGENT-SUR-MARNE SUD
1, rue Jean Soulès
94735 NOGENT-SUR-MARNE CEDEX
Tél. : 49 74 21 59
C.C.P. : PARIS 3020 - 97 W

CESSIONS DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Madame Nathalie MARQUES
Née RICHARD le 26 février 1967 à Ruffec (16700)
De nationalité française
Epouse séparée de biens de Monsieur Louis MARQUES
Demeurant à Bry sur Marne (94360)
32, avenue Jean Grandel.

Monsieur Georges DAMIAO
Né le 16 octobre 1950 à Torres Vedras (Portugal)
De nationalité portugaise
Epoux commun en biens de Madame Maria Olga COURDEIRO DIAS
Demeurant à Torcy (77200)
9, grande Rue.

Monsieur José SALLOT
Né le 6 février 1967 à Ancos de Valderez (Portugal)
De nationalité française
Epoux commun en biens de Madame Sandrine MOREAU
Demeurant à Verrières le Buisson (91370)
18, rue de Chateaubourg.

Ci-après dénommés le **"CEDANT"**

D'UNE PART,

GD

NTS LA

ET

Monsieur Louis MARQUES
Né le 8 septembre 1967 à Nogent sur Marne (94340)
De nationalité française
Epoux séparé de biens de Madame Nathalie RICHARD
Demeurant à Bry sur Marne (94360)
32, rue Jean Grandel.

Ci-après dénommé le **"CESSIONNAIRE"**

D'AUTRE PART,

* * * * *

PREALABLEMENT AUX CESSIONS DE PARTS SOCIALES

OBJET DES PRESENTES, IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT.

EXPOSE

Aux termes d'un acte Sous Seings Privés, en date à Noisy le Grand du 5 décembre 1992, enregistré à Nogent sur Marne le 16 décembre 1992, bordereau numéro 247, case 1, volume 7, folio 58, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée, ci-après désignée sous l'appellation "la Société", sous la dénomination sociale "C.E.R.T.".

La Société a actuellement son siège social sis à Bry sur Marne (94360) rue des Templiers n°14.

La Société a actuellement pour objet social TOUS TRAVAUX TOUS CORPS D'ETAT, TOUTES OPERATIONS CONCERNANT LE BATIMENT, NOTAMMENT MACONNERIE, CARRELAGE, PLOMBERIE, SERRURERIE, ELECTRICITE....

Le Capital social de la Société s'élève, à ce jour, à la somme de CINQUANTE MILLE Francs (50.000), lequel est divisé en CINQ CENTS Parts sociales (500), de CENT Francs (100) chacune de valeur nominale, numérotées 1 à 500.

La durée de la Société a été fixée à QUATRE VINGT DIX NEUF années (99), à compter du 21 décembre 1992, date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny.

Les Statuts constitutifs ont été déposés auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny, en date du 21 décembre 1992, sous le numéro 14.757, et la publication a été publiée dans le journal d'annonces légales "LA LOI" en date du 18 décembre 1992.

La Société est actuellement gérée et administrée par Monsieur Louis MARQUES, et ce pour une durée illimitée.

La Société est actuellement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro B 389 557 026.

GD NM LS

CLAUSE D'AGREMENT

Aux termes de l'Article 13 des Statuts de la Société :

Entre les Associés, les parts sont librement cessibles, mais elles ne peuvent être cédées à des Personnes étrangères à la Société qu'avec le consentement de la majorité des Associés représentant au moins les trois quart du capital social, cette majorité étant déterminée compte-tenu de la Personne et des parts de l'Associé cédant.

Toutefois, ce consentement n'est pas nécessaire pour les cessions consenties entre Conjoints et entre Ascendants et Descendants.

ORIGINE DE PROPRIETE

Mademoiselle Nathalie RICHARD, Cédant possède dans cette Société 175 parts sociales de 100 Francs chacune, lesquelles lui ont été dévolues en représentation de sa souscription au capital social le 5 décembre 1992.

Monsieur Georges DAMIAO, Cédant possède dans cette Société 150 parts sociales de 100 Francs chacune, lesquelles lui ont été dévolues en représentation de sa souscription au capital social le 5 décembre 1992.

Monsieur José SALLOT, Cédant possède dans cette Société 175 parts sociales de 100 Francs chacune, lesquelles lui ont été dévolues en représentation de son acquisition auprès de Monsieur Michel CURIEN par acte sous seings privés du 15 décembre 1997.

CECI EXPOSE, IL EST PASSE AUX CESSIONS DE PARTS SOCIALES

OBJET DES PRESENTES

PREMIERE CESSION DE PARTS

Par ces présentes, Madame Nathalie MARQUES, Cédant, cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à Monsieur Louis MARQUES, Cessionnaire, qui accepte, CENT SOIXANTE QUINZE parts sociales (175) de ladite Société, avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de DIX SEPT MILLE CINQ CENTS Francs (17.500) que Madame Nathalie MARQUES, Cédant, reconnaît avoir reçu de Monsieur Louis MARQUES, Cessionnaire, et dont elle lui donne ici quittance.

DONT QUITTANCE

G D

NM SS LA

DEUXIEME CESSION DE PARTS

Par ces présentes, Monsieur Georges DAMIAO, Cédant, cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à Monsieur Louis MARQUES, Cessionnaire, qui accepte, CENT CINQUANTE parts sociales (150) de ladite Société, avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de QUINZE MILLE Francs (15.000) que Monsieur Georges DAMIAO, Cédant, reconnaît avoir reçu de Monsieur Louis MARQUES, Cessionnaire, et dont il lui donne ici quittance.

DONT QUITTANCE

TROISIEME CESSION DE PARTS

Par ces présentes, Monsieur José SALLOT, Cédant, cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à Monsieur Louis MARQUES, Cessionnaire, qui accepte, CINQUANTE parts sociales (50) de ladite Sociétés sur les 175 lui appartenant, avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de CINQ MILLE Francs (5.000) que Monsieur José SALLOT, Cédant, reconnaît avoir reçu de Monsieur Louis MARQUES, Cessionnaire, et dont il lui donne ici quittance.

DONT QUITTANCE

DECLARATIONS

Monsieur Louis MARQUES, Cessionnaire et nouvel Associé, déclare expressément reconnaître avoir pris connaissance des Statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les Assemblées des Associés et les accepte.

Monsieur Louis MARQUES, Cessionnaire, déclare expressément avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la Société "C.E.R.T." et notamment de celle apparaissant au dernier bilan arrêté au 31 décembre 1999.

PROPRIETE - JOUISSANCE

Lesdites cessions, qui n'entraînent pas la dissolution de la Société, prendront effet à compter de ce jour, date à compter de laquelle Monsieur Louis MARQUES, Cessionnaire sera propriétaire desdites parts, en touchera les revenus et bénéficiera de tous les droits qui y sont attachés.

G D

N M

L. M

SIGNIFICATION

Lesdites cessions seront notifiées à la Société, conformément à l'Article 20 modifié de la Loi du 24 Juillet 1966.

INTERVENTION DU CONJOINT COMMUN EN BIENS DES CEDANTS

Madame Sandrine MOREAU, Conjointe commune en biens de Monsieur José SALLOT, Cédant, intervenant aux présentes, déclare autoriser expressément son Conjoint à procéder aux cessions de parts sociales objet des présentes et les avoir pour agréable.

Madame Maria Olga COURDEIRO DIAS, Conjointe commune en biens de Monsieur Georges DAMIAO, Cédant, intervenant aux présentes, déclare autoriser expressément son Conjoint à procéder aux cessions de parts sociales objet des présentes et les avoir pour agréable.

AUTORISATION DE CESSION - AGREMENT

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er juin 2000, les Associés de la Société ont, d'une part, autorisé les cessions de parts sociales objet des présentes et corrélativement, d'autre part, agréé Monsieur Louis MARQUES en sa qualité de nouvel Associé et ce, conformément à l'Article 13 des Statuts de la Société.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la suite et/ou la conséquence, seront supportés par Monsieur Louis MARQUES, Cessionnaire, qui s'y oblige.

ENREGISTREMENT

Pour l'Enregistrement, il est précisé que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers et n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Fait à Noisy le Grand, le 1er juin 2000
en huit originaux

Nathalie MARQUES
lu et approuvé

Georges DAMIAO
lu et APPROUVÉ
Damiao

José SALLOT
lu et approuvé

Louis MARQUES
lu et approuvé

Sandrine MOREAU
lue et approuvée

Maria Olga COURDEIRO DIAS
lu et approuvé